mai et c'est ce que vous dit du Chambellan qui l'a [illegible]

D. : En effet, l'acteur Gallay, ou c'est qui qui lui a dit que son nom n'euphonique : Gallay. Eu vous, M. Hesse était présent.

Mme Bouyer appelait rue Bouyer « les dames au salon ».

Elle répondait que c'est elle qui a présenté Gallay à Merelli. Elle ne l'a jamais présenté à d'autres personnes.

R. : Oui, il y avait deux mois qu'on me parlait de lui. On me disait : « Vous verrez, il vous plaira. Il est intelligent, riche et original. De telle sorte que lorsqu'on me l'a présenté, j'avais déjà la tête un peu monté pour lui.

Passons sur les [illegible] de la *Calypso* et notons le témoignage de Joséphine Audo, cuisinière de la Merelli. — La bonne de Mary Audo, la femme de chambre.

— Jamais, dit-elle, sur interpellation, je n'ai vu entrer quelque chose de madame une ceinture d'or remplie d'or et de billets de banque. Quand elle est partie, elle m'a dit qu'elle devait partir pour Buenos-Ayres. — D. : Merrel'l ne vous a-t-elle pas remis deux lettres : une pour son mari, une autre pour un homme d'affaires ? — R. : C'est madame qui me les a remises, en me recommandant de les mettre le lendemain à la poste, de la part de madame. Mais, je les ai oubliées, et ce n'est que huit jours après, que je me suis acquittée de cette mission. — D. : Mais c'est très mal cela. Car savez-vous ce que pense l'accusation : c'est que madame vous avait recommandé de ne les mettre que huit jours après à la poste, c'est-à-dire à un moment où elle serait déjà loin de la France ! — R. : Non ! C'est bien ainsi que je l'ai dit que les choses se sont passées.

Me Hesse : N'avez-vous pas constaté que madame était fort ennuyée par les démarches que le « baron » lui faisait faire dans les banques ? — R. : Le baron avait prié madame de l'aider à mettre son argent à l'abri des détenteurs de sa femme. Cela l'ennuyait beaucoup, mais elle n'a pas cru pouvoir refuser. Elle allait dans les banques avec une amie.

Merelli : Chaque fois, je suis allée dans les banques avec une amie, qui n'est pas témoin au procès, et dont je n'ai pas donné le nom, pour ne pas la compromettre, car elle est la maîtresse d'un homme politique.

Mais voici Mary Audo, grande, svelte, brune, la taille fine, le visage d'un ovale très pur ; elle supporte très bien, au point de vue esthétique, la comparaison avec la Merelli, pour laquelle elle ne cache pas sa reconnaissance.

— Madame, dit-elle, était très bonne pour moi. Elle avait en moi une très grande confiance. Si bien que j'étais autorisée à ouvrir toutes ses lettres.

Le voyage en Amérique avec le baron de Guerche m'a d'autant moins surprise que j'en avais déjà fait un avec elle en compagnie d'un ami, riche Chilien. Nous avions même été très malades. Madame n'a pas un seul instant mis en doute la richesse du baron de Guerche.

Mais elle était fort ennuyée des démarches qu'elle avait à faire pour lui dans les banques. Elle se faisait toujours accompagner d'une amie. Je lui ai remis un jour un petit sac jaune, en lui conseillant d'y mettre les billets de banque, pour plus de sûreté.

D. : C'est dans votre cabine qu'on a trouvé les deux grosses enveloppes renfermant les valeurs ? — R. : Oui, c'est dans un tiroir, où il y avait peut-être du linge sale, mais non dans du linge sale, que ces enveloppes ont été enfermées par moi — spontanément. Monsieur me les avait confiées simplement, et j'ai procédé ainsi pour plus de sûreté.

Les enveloppes étaient fermées, sans déchirures, et cachetées.

D. : A quel moment monsieur vous a-t-il dit de prendre un autre nom, à bord de la *Catarina* ? — R. : Après Las Palmas.

D. : Et cela ne vous a pas semblé extraordinaire ? — R. : Non, puisqu'on voyageait incognito !

D. : Cela ne vous avait pas paru curieux que le baron de Guerche se levât à sept heures tous les matins pour ne revenir qu'à huit heures du soir ? — R. : Assurément non ! C'était de tous les amis de madame celui qui se levait le plus tard. (Rires.)

Me Hesse : Que s'est-il passé à Bahia ? — R. : Le cousin du préfet de police a offert à madame de la faire évader. Mais elle a refusé, disant qu'en France son innocence serait vite reconnue.

De la déposition du docteur Kaplan, rien à retenir si ce n'est qu'il a conservé un assez pénible souvenir de son séjour à Bahia.

Et maintenant, c'est tout un défilé de témoins qui viennent déposer en faveur de la Merelli, qu'ils ont connue : MM. Ernest Lajeunesse, de Mitty, Gerschel, Ruff, et M. Paget, qui fut son professeur de chant. Ils sont unanimes à déclarer qu'ils la croient absolument innocente.

La liste épuisée, l'audience est suspendue.

Plaidoirie de Me Barboux et réquisitoire

A la reprise, le bâtonnier Barboux, avocat du Comptoir d'Escompte, partie civile, a la parole.

Il s'attache à établir que les actes de Gallay avaient été combinés de façon telle que, quelle que pût être sa vigilance, le Comptoir d'Escompte ne pouvait ni les prévoir ni les empêcher.

Et c'est là, d'ailleurs, ce qui fait, au premier chef, que la culpabilité de Gallay affecte un caractère d'une exceptionnelle gravité.

Après Me Barboux, qui demande pour Gallay une peine très sévère, mais ne parle pas de La Merelli, l'avocat général Seligman prononce un très long réquisitoire dans lequel il reprend un à un tous les arguments déjà développés par Me Barboux. Il ne s'oppose pas à l'indulgence du jury, mais il repousse l'acquittement même pour La Merelli.

Incident

L'audience est de nouveau suspendue.

Pendant la suspension, La Merelli est prise d'une violente crise de nerfs dans la chambre de sûreté. Lorsque cette crise est apaisée, on la ramène à l'audience, mais, au moment de franchir la porte, elle est prise d'une nouvelle crise ; de nouveaux soins lui sont alors donnés, puis, quelques instants après, défaillante, épuisée, elle reprend sa place dans le banc des accusés.

Plaidoirie de Me H. Robert

Me Henri Robert commence alors sa plaidoirie pour Gallay. Il dit que son client commença à voler par besoin, continua par entraînement et finit par amour pour La Merelli. Quant au Comptoir d'Escompte, ajoute-t-il, il a bien mal surveillé son employé ; d'ailleurs, le directeur a déjà pardonné chez le juge d'instruction.

Le jury condamnera-t-il sévèrement alors que tant de gros financiers, depuis l'Union Générale, sans parler de tous les autres, qui ont volé des millions et des millions, sont demeurés impunis ?

La défense de La Merelli

A six heures, Me André Hesse commence sa défense de La Merelli. Il lit plusieurs des lettres adressées par sa cliente au pseudo-baron de Guerche.

La Merelli pleure.

Me Hesse termine en demandant l'acquittement de cette femme, dont la bonne foi, dit-il, est certaine.

Interpellé par le président, Gallay déclare regretter infiniment ce qu'il a fait. La Merelli dit à son tour, en pleurant, qu'elle n'a rien à ajouter pour sa défense. Puis, se levant, elle se dirige vers son défenseur qu'elle remercie.

Le verdict

Le jury se retire pour délibérer. Il rapporte, après une demi-heure, un verdict affirmatif sans circonstances atténuantes pour Gallay et négatif pour La Merelli.

La Cour condamne GALLAY A SEPT ANS DE TRAVAUX FORCES et acquitte La Merelli.

INFORMATIONS

M. Fallières et Guillaume II

Paris, 27 février. — C'est deux lettres de félicitations que M. Fallières a adressées à l'empereur Guillaume II, à l'occasion de ses noces d'argent et du mariage du prince Eitel Frédéric.

La lettre relative aux noces d'argent a été remise par M. Bihourd, personnellement, à l'Empereur.

Conformément aux usages, la lettre de félicitations pour le mariage du prince Eitel est celle notifiant l'élection de M. Fallières ont passé par la chancellerie.

Guillaume II et le Pape

Rome, 27 février. — Le Pape a adressé une dépêche à l'empereur Guillaume II. Il y exprime en termes très sympathiques ses souhaits à l'occasion des noces d'argent du couple impérial, et il le remercie en passant des égards qu'il a eus pour le cardinal Kopp, représentant du Saint-Siège, que l'empereur a reçu avec les honneurs souverains.

M. Déroulède ne sera pas candidat à Paris

Angoulême, 27 février. — M. Déroulède a télégraphié aux conseillers municipaux et aux présidents des Comités des quatre quartiers du premier arrondissement de Paris que, si vive que fût sa reconnaissance pour leur offre de candidature, il avait le devoir de rester candidat dans son ancienne circonscription de la Charente.

Le mariage du prince Eitel-Frédéric

Berlin, 27 février. — C'était lundi le mariage du prince Eitel-Frédéric, second fils de Guillaume II, et de la duchesse Sophie-Charlotte d'Oldenbourg, fille du grand-duc d'Oldenbourg.

A cinq heures de l'après-midi, la duchesse d'Oldenbourg, fiancée du prince Eitel-Frédéric, a fait son entrée solennelle dans la capitale, brillamment pavoisée, en passant par la porte de Brandebourg. Des escadrons de Hussards de la garde, de cuirassiers de la garde, et des gardes du corps, une dernière ayant le prince impérial pour chef, ont escorté la voiture, en tête duquel chevauchaient des piqueurs.

Sur la place de Paris, le maire de Berlin a souhaité la bienvenue à la fiancée au nom de la ville de Berlin. La duchesse l'a remercié en termes des plus aimables.

Le cortège a pénétré dans le château, au milieu des sonneries de cloches et des acclamations.

La duchesse a été reçue par la famille impériale qui l'attendait à l'entrée du château.

Le mariage civil a été célébré ensuite au château.

Le différend franco-vénézuélien

New-York, 27 février. — Le télégramme suivant a été reçu de Willemstadt :

« On apprend de source officielle, venant de Caracas, que le président Castro demandera aux Etats-Unis de servir d'arbitre dans la question des dommages causés par la France au Venezuela, du fait que la France a permis d'équiper à Fort-de-France un vapeur flibustier, le *San-Rigé*, qui avait pour objet de faire la chasse au commerce vénézuélien, et de transporter des troupes pendant la rébellion de Matos.

» Le président Castro citera à l'appui de sa cause, l'affaire de l'Alabama. »

RÉUNION DU CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 27 février. — Les ministres se sont réunis ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

Ils se sont entretenus de la situation extérieure, ainsi que de l'état des travaux parlementaires.

Les inventaires

Le ministre de l'Intérieur a annoncé que les inventaires étaient complètement achevés dans les églises du département de la Seine. Grâce aux dispositions nouvelles prises, les opérations se poursuivent dans les autres départements avec une rapidité plus grande que précédemment, et elles seront vraisemblablement terminées vers le 15 mars.

Les incidents de Saint-Servan

Le ministre de la Guerre a déclaré à ses collègues qu'il ne prendrait pas de décision concernant le déplacement du régiment de Saint-Servan où se sont produits les récents incidents avant que le Conseil de guerre ait statué sur le cas des trois officiers actuellement à Rennes en prévention de Conseil.

En mémoire de Franklin

Le Conseil a décidé que le gouvernement s'associerait à la fête que M. Mac-Cormick, ambassadeur des Etats-Unis, se propose d'organiser en France pour célébrer la mémoire de Benjamain Franklin. Cette cérémonie aurait lieu le 20 avril.

LA QUESTION MAROCAINE

La Conférence d'Algésiras

La crise

Surviendra-t-il une solution heureuse aux longs débats de la conférence d'Algésiras ? C'est ce qu'on se demande, un peu partout. On parle encore d'un compromis qui interviendrait sur le projet des Marocains. Et ce résultat serait, en fait, assez inattendu.

Quant à la réponse française, simple et claire, elle laisse entrevoir une discussion intéressante, au grand jour de la Conférence cette fois. Puisse-t-elle dissiper le malaise actuel ?

LA QUESTION DE POLICE

La nouvelle note française. — Pas d'arbitrage. Le sens de la réponse

La note remise hier par M. Revoil à M. de Radowitz, et qui est relative à la question de la police, est très courte : elle ne comprend, en effet, que huit lignes. Au ministère des Affaires étrangères, on ne veut pas en communiquer le texte avant qu'elle soit parvenue à Berlin.

D'autre part, le correspondant de l'*Eclair* à Algésiras dit que le gouvernement français, dans sa réponse à la note allemande sur la police, déclare ne pas entendre soumettre cette question à un arbitrage de la Conférence, mais qu'ayant épuisé tous les moyens d'accord dans les pourparlers privés, la France veut exposer, dans un débat officiel, les principes formulés dans sa première proposition ; il demeure bien entendu, d'ailleurs, que la discussion restera subordonnée à l'acceptation à titre de garantie éventuelle, d'une organisation franco-espagnole de la police.

La nouvelle note française maintient donc les termes de la précédente, mais elle indique la procédure que la France désire voir suivre désormais.

LA QUESTION DE LA BANQUE

Le projet français. — La conciliation. — La prochaine séance

Algésiras, 27 février. — On estime ici que la réponse française ne change pas la situation : toutefois, elle a plutôt une tendance à accentuer le pessimisme en prouvant l'inutilité des négociations engagées à Algésiras et à Berlin.

Les rapporteurs de la question de la Banque se sont réunis hier après-midi.

Le projet français, rédigé en articles par M. Regnault, a servi exclusivement de terrain à la discussion. Dix articles sans importance ont été adoptés : l'examen des points difficultueux a été remis à la réunion d'aujourd'hui.

Il est possible qu'une séance officielle ait lieu mercredi.

Les délégués des nations désintéressées s'efforceront d'obtenir la conciliation sur la question de la Banque ; en évitant, de ce côté, toute cause de conflit, on créerait une chance de plus pour un accord ultérieur.

La forme de la discussion relative à la Banque va offrir une double importance, tant par elle-même qu'au point de vue du précédent qu'elle va créer pour la police, dont l'étude sera soumise à une procédure analogue.

A MAR-CHICA

Bombardement des douars. — Concentration des troupes marocaines

Malaga, 27 février. — Des dépêches de Melilla disent que le *Turki* continue à bombarder les douars de la côte.

Les troupes marocaines opèrent leur concentration sur la rivière de la Moulaia. Elles auraient l'intention de marcher sur Zelouan, où le roghi occupe une forte position.

LA LOI DE SÉPARATION

Le règlement d'administration publique

Paris, 27 février. — Les révélations faites par quelques-uns de nos confrères sur les dispositions arrêtées par la Commission chargée d'élaborer le règlement d'administration publique sur les associations cultuelles, ont causé une grosse émotion. Des explications ont été demandées au ministre de l'Instruction publique et sa réponse permet de croire que certaines de ces dispositions, notamment celles qui concernaient les fondations testamentaires, seront modifiées.

Au Conseil d'Etat

Paris, 27 février. — Le Conseil d'Etat est convoqué, pour mercredi et les jours suivants, pour examiner le règlement sur le nouveau régime des cultes, M. Saisset-Schneider, conseiller, est chargé du rapport.

Le décret doit paraître avant le 8 mars au *Journal officiel*.

Le Conseil d'Etat siégera, par suite, sans désemparer jusqu'à cette date, si besoin est.

Lettre ouverte aux conseillers d'Etat

Paris, 27 février. — Dans une lettre ouverte aux conseillers d'Etat, MM. Edmond Rousse, Brunetière, Denys Cochin, Georges Picot, disent leur émotion de la prétention d'obliger les premières associations cultuelles, à avoir une circonscription absolument semblable à celle de l'ancienne paroisse et rappellent avec force les déclarations formelles faites à ce sujet à la tribune du Sénat.

L'assemblée plénière des évêques

Paris, 27 février. — Nous lisons dans la *Croix* :

Les premières assemblées plénières de l'épiscopat français, qu'en attendant pour le 13 mars, demeure, par la force des choses, subordonnée aux événements et en particulier à la date de l'apparition du fameux règlement d'administration publique. La date du 13 était indiquée par la date ultime légale de la publication du règlement, qui est le 11 mars ; mais elle n'est pas encore officielle. Cette première assemblée plénière sera sans doute de courte durée.

Samedi, la Commission épiscopale, qui doit préparer les travaux de l'assemblée plénière, se réunira à l'Archevêché de Paris, comme c'est à l'Archevêché de Paris, dans la salle de réception des œuvres, qu'aura lieu l'assemblée plénière. Nous croyons savoir que pour ces délibérations préparatoires qui, suivant les prévisions, doivent durer une huitaine de jours, sont convoqués, outre les cardinaux de Lyon, Rennes et Bordeaux, deux archevêques, ceux de Soissons et de Lyon ; mais la liste peut être modifiée encore.

Toutes les délibérations ayant lieu sous le secret pontifical, il faut s'attendre à ce que le secret soit aussi bien gardé que celui des réunions tenues par régions, en vue du choix des nouveaux évêques, et sur lesquelles il n'y fut aucune indiscrétion.

Les instructions du Pape

Paris, 27 février. — Dans sa petite édition, le *Temps*, qui avait publié des dépêches disant que le Pape accepterait les Associations cultuelles, publie aujourd'hui le télégramme que voici :

Rome, 25 février. — On dit que le Pape donnerait l'ordre aux évêques d'organiser hiérarchiquement leurs églises, en ne tenant compte que des exigences du droit ecclésiastique ; car, organiser les associations cultuelles, ce serait en partie reconnaître la loi nouvelle. On ne formerait donc pas les associations cultuelles, on conserverait l'institution très ancienne et très légale jusqu'ici des fabriques. On en éliminerait les maires et les membres non catholiques qui auraient pu s'y glisser. On y introduirait des membres nouveaux, en plus grand nombre, dans les grandes villes, par exemple, et ce serait là l'unique concession faite à la législation nouvelle. S'il plaît à l'Etat de considérer ces fabriques ainsi élargies comme des associations cultuelles et de les laisser à ce titre, en jouissance des églises, des objets mobiliers du culte, des fondations, tant mieux, sinon ce sera la guerre religieuse s'accentuant de plus en plus.

Après l'anathème du Pape, l'acceptation de n'importe quelle partie de n'importe quel article de la loi est chose impossible, disent la plupart des nouveaux évêques ; nous ne formerons pas les associations cultuelles ; ce serait reconnaître à l'Etat le droit de légiférer en matière ecclésiastique ; nous sommes obligés d'opposer une résistance au moins passive à la loi nouvelle, c'est pourquoi nous conserverons nos fabriques qui ont été, jusqu'ici, des institutions légales. L'unique concession que nous puissions faire, c'est d'en élargir le cadre.

Déclarations de Pie X

Paris, 27 février. — Le journal *Les lectures pour tous*, publie une interview de Pie X.

Des déclarations qu'aurait faites le Pape et qui viennent après son admirable encyclique, il n'y a lieu de retenir que le projet de créer, au besoin, une sorte de Conseil d'Etat, de l'Eglise, où figureraient les plus éminents parmi nos anciens magistrats, les présidents ou bâtonniers de nos grands ordres judiciaires.

LES INVENTAIRES

A ROUBAIX

On nous prie d'insérer la note suivante :

M. le doyen de l'église Notre-Dame exprime le désir que ses paroissiens se rendent le plus nombreux possible à l'intérieur de l'église, le jeudi 1er mars.

La prière en commun s'y fera à partir de midi.

Cette protestation est la plus digne d'une population vraiment chrétienne, et la plus conforme aux intentions de Mgr l'archevêque.

—×—

Le tract suivant a été distribué à Roubaix :

PAROLE DU PAPE

La loi de Séparation de l'Eglise et de l'Etat est condamnée par la plus haute autorité morale qui soit au monde.

Dans son Encyclique du 11 février 1906, le Pape, agissant et parlant au nom de sa charge apostolique, — « en vertu de l'autorité suprême que Dieu lui a conférée », — fait entendre à l'épiscopat, au clergé, au peuple de France et au monde chrétien tout entier, les graves paroles que voici :

« Nous réprouvons et nous condamnons la loi votée en France sur la Séparation de l'Eglise et de l'Etat :

» 1° Comme profondément injurieuse vis-à-vis de Dieu qu'elle renie officiellement, en posant en principe que la République ne reconnaît aucun culte.

» Nous la réprouvons et condamnons :

» 2° Comme violant le droit naturel, le droit des gens et la fidélité publique due aux traités.

» 3° Comme contraire à la constitution divine de l'Eglise, à ses droits essentiels et à sa liberté ;

» 4° Comme renversant la justice, et foulant aux pieds les droits de propriété que l'Eglise a acquis à des titres multiples, et, en outre, en vertu du Concordat.

» Nous la réprouvons et condamnons : comme gravement offensante pour la dignité apostolique, pour Notre personne, pour l'épiscopat, pour le clergé et pour tous les catholiques français.

» En conséquence, Nous protestons solennellement et de toutes Nos forces contre la proposition, contre le vote et contre la promulgation de cette loi.

» Déclarant qu'elle ne pourra jamais être alléguée contre les droits imprescriptibles et immuables de l'Eglise pour les infirmer. »

Cette loi est donc nulle et non avenue pour tous les citoyens qui se disent et veulent rester « catholiques ».

Dès que paraîtront les instructions pratiques que l'Encyclique annonce, les catholiques ne pourront que s'y conformer avec une respectueuse soumission.

—×—

Un groupe de jeunes catholiques nous demande également l'insertion de la note ci-dessous :

Des associations catholiques roubaisiennes et de nombreux groupes indépendants ont décidé de demander à leurs concitoyens pour le jeudi 1er mars, jour des inventaires à Roubaix et en signe de deuil et de protestation, de mettre en berne le drapeau tricolore cravaté de noir.

Il a semblé que ce serait à la fois une manifestation digne et pacifique. Quoi de plus naturel en ce jour de deuil pour la justice et la liberté que de voir les habitants de notre ville arborer publiquement le drapeau en signe de deuil.

Ce ne seront pas seulement les catholiques qui protesteront de cette façon, mais tous ceux qui désirent voir mettre en pratique cette devise inscrite sur tous nos monuments publics : « Liberté, Egalité, Fraternité. »

Le Comité de protestation.

Dans le canton de Lannoy

Les inventaires des biens d'église auront lieu le 6 mars prochain à Forest et à Willems. La notification en a été faite dans la journée de mardi aux curés de ces paroisses. A Forest, c'est M. Iablied, percepteur à Annappes, qui opérera, le matin à neuf heures, et à Willems M. Henebique, à trois heures de l'après-midi.

M. l'abbé Wattel devant la Cour d'appel de Douai

M. le Procureur de la République près le Parquet de Lille ayant fait appel *à minima* du jugement par lequel le Tribunal correctionnel de Lille, à la date du 9 février, a condamné à une amende de 100 francs M. l'abbé Wattel, vicaire de la paroisse Sainte-Catherine, à Lille, pour outrages à un agent des domaines, lors de la tentative d'inventaire de l'église Saint-Etienne, cette affaire est venue mardi devant la Cour d'appel de Douai.

Au cours des débats, M. l'abbé Wattel déclare : « C'est de la Déclaration des Droits de l'Homme que ma conscience s'est inspirée pour flétrir une loi que je considère comme attentatoire aux droits les plus sacrés de la liberté et de la propriété. En face d'une pareille loi de spoliation, je dis que l'insurrection est un devoir pour tous les catholiques ! » (Sensation.)

M. Bossut, avocat général, prononce un violent réquisitoire et conclut en demandant à la Cour d'ajouter un peu de prison à la peine d'amende qui frappe l'abbé Wattel.

Me Théry, du barreau de Lille, prononce en faveur de M. l'abbé Wattel, une magnifique plaidoirie. Il conclut en demandant à la Cour de juger les faits comme ils l'ont été à Lille.

Les débats clos, M. Vibart, président, annonce que la Cour rendra son arrêt le mercredi 28.

Manifestants en correctionnelle. — Les incidents à Paris

Paris, 27 février. — A la suite de la manifestation à laquelle donna lieu l'inventaire de Notre-Dame, plusieurs jeunes gens se rendirent rue Dante, devant la maison habitée par M. Lombet, et crièrent : « A bas Loubet ! Panama ! Charenton ! »

Deux de ces manifestants furent arrêtés et ils ont comparu aujourd'hui devant la 6e chambre correctionnelle.

Le premier, M. Meinard, a été condamné à trois mois de prison avec sursis et 11 francs d'amende, pour port d'une canne considérée comme arme prohibée. Le second, M. Blanchard, s'est vu infliger, pour tapage injurieux, quinze jours de prison.

Un incident au Palais. — Condamnation d'un avocat

Paris, 27 février. — Nous avons dit hier que le général Récamier avait été condamné, par le Tribunal correctionnel à six mois de prison avec sursis et à 500 francs d'amende, et l'on sait qu'un incident s'est produit pendant la déposition des témoins :

Au moment où un inspecteur de police qui venait de déposer se retirait, un avocat, qui se trouvait dans la salle, dit à son passage : « Cette déposition ne vaut pas quarante sous. » Le témoin revint vers le tribunal et déclara au président qu'il venait d'être outragé et qu'il demandait qu'on lui donnât acte de cet outrage. On fit avancer l'avocat : c'était Me Léopold Bernard, qui déclara : « J'étais indigné, mais il s'agit d'une réflexion faite à un de mes confrères et non point d'une insulte directe au témoin. »

Me Danet, qui défendait le général Récamier, intervint : « Si nos paroles doivent être mouchardées par des agents de police dans cette enceinte, je demande au président de défendre notre honorabilité. » Les avocats réunis dans le prétoire soulignent cette déclaration d'applaudissements.

Me Bernard refuse de faire des excuses au témoin. Le substitut requiert alors contre l'avocat qui est jugé séance tenante, malgré l'intervention du bâtonnier qui était accouru dès la nouvelle de l'incident.

Me Bernard est défendu par Me Danet qui plaide que l'avocat n'a point voulu insulter un témoin, mais a fait une déclaration à un tiers. L'inculpé, interrogé, déclare de nouveau : « Je ne retire rien de l'observation que j'ai faite. Les catholiques ont raison de se défendre et le jour où ils descendront dans la rue avec des fusils, je revendiquerai l'honneur de me mettre à leur tête. » Après cette déclaration, le Tribunal rend un jugement aux termes duquel Me Bernard est condamné à huit jours de prison avec sursis et à 200 fr. d'amende.

La condamnation de M. André de la Gorce

Notre compte-rendu des poursuites contre les défenseurs de l'église St-Thomas-d'Aquin, à Paris, a, par suite d'une erreur de transmission, présenté une regrettable lacune que nous tenons à combler.

Nous avons omis de parler de l'affaire de M. André de la Gorce, maître de conférences à l'Université catholique de Lille, fils de M. Pierre de la Gorce, et l'un des compagnons du général Récamier, qui était défendu par Me Toussaint.

M. André de la Gorce, qui n'avait été engagé dans la mêlée que pendant les 3 ou 4 premières minutes et qui avait été arrêté à tous hasards une demi-heure après, a été cependant condamné à quatre mois de prison par les magistrats qui composent la 8e chambre.

M. André de la Gorce est un ancien et brillant élève de l'Université catholique de Lille. Il est le fils de l'éminent historien du second Empire, ancien substitut à St-Omer, démissionnaire lors de l'exécution des décrets, et le petit-fils de M. Delelis, ancien maire de Dunkerque, décédé, député du Nord, élu en 1885, à une énorme majorité, contre M. Trystram, père.

Une démission

Saint-Brieuc, 27 février. — M. Ollitrault-Dureste, président du Conseil général des Côtes-du-Nord, vient de donner sa démission de maire de Merléac, pour ne pas être obligé de coopérer aux opérations d'inventaire de l'église de la commune.

(VOIR A LA DERNIÈRE HEURE.)

PRINCESSE MAKOKO Nouveau parfum exquis savon Victor Valesier.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

L'INVENTAIRE DES BIENS D'ÉGLISE

Nous avons reçu un certain nombre de lettres concernant les inventaires. Nos correspondants témoignent tous d'intentions excellentes ; mais, en termes très différents, ils envisagent les choses à des points de vue très divers.

Cette question touche, d'ailleurs, à des sentiments si délicats et à des problèmes si graves qu'il ne nous paraît pas possible d'instituer ici sur ce point un débat dans lequel chacun pourrait dire son mot.

Pour nous, il nous paraît que les catholiques doivent écouter seulement la voix de leurs pasteurs légitimes. Ceux-ci ont traduit leurs conseils sous une forme claire et intelligible ; il faut les suivre.

Il est incontestable qu'il convient de protester énergiquement contre les inventaires qui, en raison de ce qu'ils signifient ou de ce qu'ils préparent, provoquent l'indignation publique. Quant à la forme que doivent revêtir les protestations, Mgr l'archevêque de Cambrai, les doyens et curés de Roubaix l'ont caractérisée par les mots de *résistance passive*.

Nous traduisons « résistance passive » par : manifestations nombreuses et imposantes, mais calmes et dignes.

Les catholiques roubaisiens ont toujours été obéissants à leurs pasteurs et ils ont toujours su garder pour eux le bon droit et « faire honneur à leur foi ». Nous avons la conviction qu'au cours des journées qui s'annoncent, ils conserveront la même attitude ferme et honorable.

Dans toutes les circonstances difficiles, nos concitoyens ont défendu leurs libertés avec tact et dignité. Si à Roubaix, les intérêts catholiques ont été sauvegardés, — mieux qu'ailleurs, — on le doit à la sagesse, à la modération et au sens pratique avec lesquels ils ont été soutenus. Ces rares qualités à la fois religieuses et civiques n'excluent pas, on le sait bien, ni l'ardeur, ni la sincérité des convictions. Elles les rendent, au contraire, respectables à tous et plus fortes.

En raison même de la gravité des événements, les catholiques roubaisiens feront bien de conformer leur conduite à cette tradition.

MARDI-GRAS SANGLANT

Un « masque » frappé d'un terrible coup de couteau

A la sortie du bal. — Trois scènes de violences Les coupables en fuite.

Une scène sanglante s'est déroulée, le soir du mardi gras, dans le quartier de Sainte-Elisabeth. Un jeune homme masqué, qui sortait d'un bal, a été assailli par plusieurs individus, dont l'un lui a porté un terrible coup de couteau.

Voici les détails que nous a permis de recueillir une enquête faite auprès de la victime et de plusieurs témoins :

A la sortie du bal Colpaert

Vers huit heures, deux couples de « masques » sortant du bal Colpaert, rue de la Balance, descendaient la rue Pierre-de-Roubaix, pour se rendre au bal Florimond, rue Bernard. Il y avait d'un côté, Louis Vollekindt, marchand de quatre-saisons, âgé de 25 ans, avec son amie, Philomène Leclercq, 30 ans, et de l'autre, Guillaume Vanholle, 21 ans, également marchand de quatre saisons, avec son amie, Flore Vanelstraete, 28 ans. Tous les quatre habitent, 68, rue Labruyère, dans une maison dont Philomène Leclercq est la principale locataire.

Premières scènes

Le groupe de « masques » arrivaient en face de la rue Leverrier, lorsque, soudain, deux individus se jetèrent sur Vollekindt, le rouant de coups de poing. L'une des femmes reconnut en eux les frères Lefebvre ; Modeste, tisserand, 25 ans, et Jean-Baptiste, 23 ans, rue de Mons, 82.

Vollekindt fit face à ses agresseurs, aidé de ses compagnons, ce que voyant les frères Lefebvre prirent la fuite, poursuivis par Vollekindt. Ce dernier parvint à les rejoindre à l'angle des rues des Fossés et Pierre-de-Roubaix, en face de l'estaminet « A la citerne », tenu par M. Nicolas Preux. Les prenant chacun par un bras, il les défia, offrant de se battre avec l'un des deux à leur choix.

Mais à ce moment Louis Vollekindt est saisi par derrière et terrassé. Un troisième individu, connu sous le nom de « gros blond », est arrivé au secours des frères Lefebvre et tous les trois, maintenant, frappent leur adversaire de coups de poing et de pied.

Pendant ce temps, les deux femmes enlèvent, dans un estaminet voisin, leur déguisement et Guillaume Vanholle, désireux de voler au secours de son compagnon, pénètre dans la boucherie de M. Delplanque, 116, rue Pierre-de-Roubaix, pour y demander un couteau. On refuse de le lui donner, mais il saisit sur l'étal une hache dite cassoir et se porte vers les combattants qui sont aux prises. Mais quand il arrive auprès d'eux, ils s'éloignent rapidement, tandis que leur victime, après s'être relevée, se dirige vers la « Citerne de Wambrechies », tenu par M. César Clabaut, pour s'y remettre de ses émotions.

A ce moment arrivent dans le quartier les agents de police Barrat et Lemoine, qui ont été avertis au poste de police du 8e arrondissement. Vanholle et les deux femmes sont invités à les suivre au poste pour expliquer ce qui vient de se passer.

Le coup de couteau

Quelques minutes après leur départ Vollekindt sortait de la « Citerne de Wambrechies ». A peine dans la rue, il aperçut le « gros blond » qui s'élançant sur lui, lui asséna un coup de poing en pleine figure. Il allait ripposter quand Modeste Lefebvre, qui l'attendait, lui aussi, à la sortie, lui porta un violent coup de couteau près de la tempe gauche.

Vollekindt s'affaissa contre le mur de l'estaminet, perdant du sang en abondance, pendant que ses agresseurs prenaient la fuite. On n'a pu les retrouver jusqu'à présent.

Après avoir fait laver sa plaie à la « Citerne de Wambrechies », le blessé s'est rendu au poste de police. C'est M. Noyon, pharmacien, rue de Lannoy, qui, à défaut de médecin, est venu l'y panser. Il a constaté le long de l'oreille gauche une plaie profonde et longue de cinq à six centimètres. La lame du couteau, qui devait être pointue, s'est arrêtée sur l'os. Vollekindt s'est fait reconduire en voiture à son domicile.

Une enquête a été ouverte sur ces faits par M. Delteil, commissaire de police de permanence. La scène aurait été causée par la jalousie, Modeste Lefebvre étant l'ancien ami de Philomène Leclercq.

—×—

Nous avons annoncé l'arrestation de Victor Degoyter, dit « Marie-Louise », manœuvre, âgé de 21 ans, demeurant rue du Chemin-de-Fer, 67, qui avait provoqué une scène scandaleuse à l'estaminet de M. Léon Meurin, rue de l'Epeule, 81.

M. Delteil, commissaire de police du 2e arrondissement, l'a fait écrouer mardi matin au dépôt central. « Marie-Louise » sera poursuivi pour filouterie d'aliments et ivresse en récidive.

A L'INSTITUT TECHNIQUE ROUBAISIEN. — M. le chanoine Vassart, au nom de l'Institut Technique Roubaisien, avait envoyé au Saint-Père par l'entremise de Mgr Glorieux, une adresse d'admiration et de filiale soumission. Cette adresse était accompagnée d'un portrait de Sa Sainteté, tissé dans les ateliers de l'Institut Technique. Ce portrait en soie, représente le buste de Pie X, et mesure 50 centimètres sur 70. Le Saint-Père a répondu par un autographe, dont voici le texte :

« *Dilectis filiis gratulantes et gratias agentes, fausta quæque et salutaria a Domino adprecantes, Apostolicam Benedictionem ex animo impertimus.* — PIUS X. »

« Adressant à Nos chers Fils Nos félicitations et Nos remercîments, et demandant pour eux au Seigneur tout ce qui peut assurer leur prospérité et leur salut, Nous leur accordons de tout cœur la Bénédiction Apostolique. — PIE X. »

Nous sommes heureux de féliciter l'Institut Technique de cette marque précieuse d'un si haut encouragement.

LE CONCOURS D'AFFICHES DU « NORD-TOURISTE ». — Le jury du concours d'affiches illustrées du « Nord-Touriste », pour des raisons qu'il a connues après la publication du classement, vient de décider qu'il n'y avait pas lieu d'accorder le premier prix tout en maintenant l'attribution des prix suivants. Le classement rectifié s'établit ainsi : Pas de premier prix ; 2e prix, M. Carlos Buffin, de Tourcoing ; 3e, M. Auguste Potage, de Croix ; 4e, M. Maurice Piquet, de Lille ; 5e et 6e, ex-æquo : MM. Henri Briffaut, de Roubaix, et Paul Everaju, d'Hasebrouck.

Un nouveau concours est donc ouvert avec un prix unique de 100 francs, le règlement restant le même, sauf en ce qui concerne l'obligation pour les concurrents de faire partie du « Nord-Touriste », laquelle clause est supprimée.

Les nouvelles esquisses devront parvenir *pour le 15 mars au plus tard* au siège social du « Nord-Touriste », 4, rue de la Gare, à Roubaix.

SÉRENADE EN L'HONNEUR D'UN MÉDAILLÉ DU TRAVAIL. — M. Henri Duplouy, rentreur chez M. François Roussel, rue des Arts, à Roubaix, et habitant rue Béranger, au Blanc-Seau, a été lundi soir l'objet d'une manifestation de sympathie de la part de ses amis, qui étaient venus le féliciter d'avoir obtenu la médaille d'honneur du travail. Cette distinction a été décernée à M. Duplouy, le 13 février, par M. le Ministre du Commerce en récompense de trente années de loyaux services.

Une gerbe de fleurs a été offerte au nouveau décoré et l'un de ses amis, M. Gaston Delespierre, se faisant l'interprète de tous, l'a félicité en excellents termes en louant sa vie de probité, de dévouement et de travail.

L'Harmonie du Blanc-Seau qui prêtait son concours à cette petite fête, a exécuté les plus brillants morceaux de son répertoire.

Ajoutons que M. Duplouy est universellement estimé dans le quartier ; la nouvelle de sa décoration y a causé un vif plaisir.

LES FRAUDEURS DE ROUBAIX A AMIENS. — L'affaire des fraudeurs de Roubaix arrêtés pour avoir fait le trafic du poivre et du tabac, a eu un écho à Amiens, où un des membres de cette bande s'était réfugié après l'arr